

COLLEGES PUBLICS

Le Département de SAONE-ET-LOIRE a renforcé ses actions en matière de travaux et d'équipements dans les collèges publics.

La mise en œuvre de diverses Autorisations de Programme par nature de travaux, ainsi que de nouvelles procédures d'acquisition pour les équipements par la rationalisation des commandes (suppression des subventions aux collèges) et la mutualisation des moyens entre les services départementaux, ont permis d'avoir une meilleure visibilité des actions dans les établissements et de leur fournir davantage d'équipements en mobilier scolaire, matériel pédagogique et informatique.

TRAVAUX

Entretien et rénovation du parc des collèges

Parallèlement aux opérations conduites spécifiquement sur les établissements (extension, création d'un préau...), des opérations concernant plusieurs collèges ont été identifiées par nature et font l'objet d'Autorisations de Programme, ceci afin de répondre aux nouvelles normes relatives à la sécurité, à l'hygiène, à l'enseignement, à l'environnement, mais aussi pour les opérations de grosses opérations.

Deux nouveaux collèges

Le Département a également décidé la construction de deux nouveaux collèges Haute Qualité Environnementale, à GUEUGNON et à CHALON.

- Nouveau collège à GUEUGNON

En décembre 2004, l'Assemblée départementale a décidé la construction d'un nouveau collège à GUEUGNON, au regard des deux établissements existants. En effet, les coûts de réhabilitation des deux collèges Vieux Fresne et 8 Mai de type FILLIOD, ont été jugés trop élevés. Le choix de bâtir ce nouveau collège aux normes HQE constitue, par ailleurs, un exemple concret de l'engagement fort du Conseil général en matière de développement durable. Le projet verra voir le jour à la rentrée 2012.

- Nouveau collège à CHALON

Décidé en mars 2006, cette opération s'inscrit dans le cadre de la resectorisation des collèges chalonnais. En effet, les récentes lois de décentralisation ont confié aux départements de nouvelles responsabilités en matière d'Education. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les départements sont chargés de la sectorisation des collèges avec la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement, et le mode d'hébergement des élèves.

Depuis septembre 2006, le Conseil général de SAONE-ET-LOIRE a engagé une grande concertation sur la resectorisation des cinq collèges chalonnais (Camille Chevalier, Robert Doisneau, Jacques Prévert, Jean Vilar et Jean Zay), qui perdent des effectifs. Ainsi en 19 ans (période 1995-2014), la perte d'élèves serait de l'ordre de 950.

EQUIPEMENTS EN MOBILIERS ET MATERIELS

Un marché pluriannuel permet de doter les collèges lors des restructurations, rénovations et extensions, mais aussi pour assurer le renouvellement, pour les types de mobiliers et matériels suivants : mobilier et matériel scolaire, de salles de restauration, de Centres de Documentation et d'Information, de salles de sciences, de technologie, et informatiques...

En lien avec la loi de décentralisation de 2004 et le transfert de compétences des services d'hébergement et de restauration aux départements, le Conseil général assure le renouvellement des équipements et divers matériels de cuisine.

Le Département a également investi dans les matériels d'entretien utilisés par les agents des collèges (matériel d'entretien ménager, d'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs), et achète dorénavant les photocopieurs.

En 2009, le coût global de ces acquisitions s'élève à 680 000 €.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Conseil général de Saône-et-Loire a mis en place une stratégie globale pour faciliter l'appropriation de l'outil informatique pour les équipes pédagogiques et les collégiens.

Accès à l'Internet haut-débit

Depuis 2005, le Département prend à sa charge l'abonnement Internet de 52 collèges publics (accès du collège Vincenot à Louhans attaché au lycée). Le coût de fonctionnement est de 50 000 € par an.

Travaux de câblage

L'objectif du Conseil général est depuis 2005 de fournir une architecture de communication stable et évolutive à chaque collège. Le câblage informatique a été prioritairement mis en place dans les pôles Technologie, Multimédia, CDI et Administration.

Aujourd'hui, l'ensemble des collèges est équipé d'une infrastructure aux normes. L'évolution des programmes et des pratiques amène à lancer des travaux complémentaires dans d'autres salles pour les collèges qui en font la demande. 800 000 € ont actuellement été engagés sur ces dépenses.

Déploiement de serveurs pédagogiques

Ce matériel est destiné aux enseignants pour leur travail de préparation et d'animation des cours, et aux élèves pour accéder à leurs ressources pédagogiques. Il identifie chaque utilisateur et contribue ainsi à l'échange de données et à la sécurité des élèves.

Tous les collèges sont équipés d'un serveur garanti 3 ans, couplé à un onduleur pour la protection électrique et à un disque de sauvegarde des données. L'opération a coûté 160 000 € en investissement sur 2 ans.

Dotation en micro-ordinateurs

500 ordinateurs sont renouvelés tous les ans depuis 2007, sur un parc global de 3000 ordinateurs, pour un coût annuel d'environ 250 000 €. Le ratio d'équipement est donc porté à un poste pour 8 élèves. Un bouquet de logiciels libres choisis par le Département équipe chaque machine livrée. 180 imprimantes ont également été achetées en 2008.

Dotation en mallettes multimédia

Une opération ponctuelle d'équipement en mallettes multimédia mobiles a été adressée en 2009 à tous les collèges qui en ont fait la demande. Elles comprennent une valise de transport, un vidéoprojecteur, un ordinateur portable et toute la connectique nécessaire. Un total de 47 unités a été acheté, pour un coût d'environ 98 000 €.

Dotation en tableaux blancs interactifs

11 tableaux blancs interactifs ont été installés en expérimentation dans des collèges sélectionnés selon des critères pré-établis de transversalité des usages. Le matériel a été installé par un prestataire et un accompagnement à l'usage est prévu. Le coût a été d'environ 36 000 €. Les retours d'expérience pourront permettre de renouveler l'opération.

Service d'assistance informatique

Une convention a été signée pour la mise en place d'un service mutualisé entre le Rectorat, la Région et les quatre Départements de Bourgogne. L'équipe du Conseil général est constituée à ce jour d'un responsable des achats et des projets ainsi que du fonctionnement de la structure, d'un technicien réseaux et d'un technicien bureautique. Un nouveau technicien doit rejoindre l'équipe en 2010.